

DEC220465DR15

Décision portant fin de fonction de Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC192074DR15 du 23 juillet 2019 nommant Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Karine TUPHILE, au sein de l'UMR 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), à compter du 31 janvier 2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 19 janvier 2022

Le directeur de l'unité

Philippe BARTHELEMY

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

